

Vous travaillez dans une grande entreprise de vente au détail?

À partir du mois de juin, votre salaire va augmenter.

De combien va augmenter votre salaire?

Votre rémunération du mois de juin va augmenter de **2%** par rapport à celle de mai. Vous recevrez donc cette augmentation à partir de juin. Elle doit figurer sur votre fiche de salaire.

Pourquoi bénéficiez-vous de cette augmentation salariale?

En raison du coût de la vie, une hausse de salaire vous facilite le quotidien.

Vous n'avez pas reçu d'augmentation salariale ou vous avez des questions?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre secrétariat CGSLB.

Votre liberté, votre voix

